



Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Séance du 21/12/2010

Date de la convocation
15/12/2010

Date d'affichage
15/12/2010

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Communautaire : 46
En exercice : 34
Votants : 36

L'an 2010 et le 21 Décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Communautaire sous la présidence de Pierre GUILLEMANT, Président, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle polyvalente de Villers-Brulin, sur convocation du 15/12/2010

Présents : M. ACCART Michel, M. ANSART Jean-Marie, M. BACQUEVILLE Francis, M. BAILLEUL Alain, M. CARTON Philippe, M. CREPIN Jean-Claude, M. DARTOIS Gilbert, M. DECOTS Eric, M. DEPREZ Philippe, M. DESAULTY Yann, M. DESFRANCOIS Jean, Mme DETOURNE Françoise, M. DOMART Christian, M. DUPUIS Jean-Pierre, M. GONTIER Benoit, M. GUILLEMANT Pierre, M. HERMANT Claude, M. HUTIN Christian, M. JURAS Richard, M. LAMBERT Louis, M. LASSELIN Georges, M. LAVIGNE Raymond, M. LESOING Daniel, M. MAYEUR Denis, M. MAYEUR Gerard, M. MAYEUR Pierre-Albert, M. NORMAND Xavier, M. RATTIER Jean-Marie, M. SEINGIER Hubert, M. SOYEZ Maurice, M. THELLIER Jean-Jacques, M. VAROQUI Jean-François, M. VASSEUR Guy, M. WACHEUX Raymond,
Suppléant(s) : M. ANSART Jean-Marie (de M. DENEUX Jacques), M. MAYEUR Denis (de M. DUFRESNE Pierre-Henri),

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : M. LECOMTE Denis à M. HUTIN Christian,
Absent(s) : M. ASQUIN Pierre, M. BECOURT Daniel, M. BOUTIN Christophe, M. CORNU Bernard, M. COUTOULY Christophe, M. DENEUX Jacques, M. DUFRESNE Pierre-Henri, M. HULOT Alexandre, M. LAPOTRE Martial, M. LEGRAND Pascal, M. PICQUE Jean, Melle PIETTE Francine,

Excusé(e)(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DECOIN Albert à M. DESAULTY Yann,

Secrétaire : M. Henri Hoguet

Objet de la délibération :
Paiement des heures de garderie
Recrutement et salaire d'un directeur
Animations des vacances de février et d'avril 2011 et des mercredis

Réf : 2010_183

A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Monsieur le Président rappelle que le fonctionnement des animations proposées lors des vacances de février et d'avril 2011 et des mercredis nécessite le recrutement de personnel qualifié et notamment d'un directeur diplômé.

Le Président propose de recruter un directeur diplômé pour la période des animations et de lui attribuer la rémunération suivante :

- diplôme BAFD, stagiaire ou équivalence BEESAP - BEATEP : forfait 66 € / jour

Le Président indique que le forfait de rémunération comprend les 10 % de congés payés.

Le Président précise que le directeur de centres doit préparer sa session pendant deux jours avant la date d'ouverture des centres de loisirs petites vacances. Il propose donc de lui rétribuer ces deux journées de travail.

Par ailleurs, le Président rappelle que des garderies sont proposées aux familles avant et après les animations. Il propose donc de rémunérer les heures de garderie effectuées par l'équipe encadrante selon le SMIC en vigueur.

Après délibération, les conseillers communautaires autorisent le Président à :

- recruter un directeur diplômé dans les conditions énoncées,
- à signer le contrat de travail
- à rémunérer les heures de garderie au personnel encadrant

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DU PAS DE
CALAIS
le : 01/02/2011

et publication ou notification
du :



Le Président
P. Guillemant
Pierre GUILLEMANT
81 rue d'Aras
62650 Hermaville
Tél. 03 21 59 34 59
COMMUNAUTÉ de COMMUNES de l'ATREBATIE